Image not found or type unknown

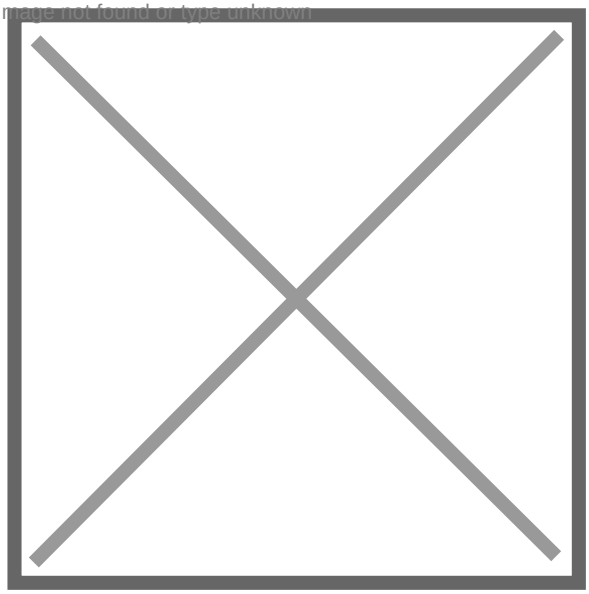

Mes droits de reversion de mon mari

Par **Oceane76**, le **04/02/2017** à **16:50**

bonjour. Je suis veuve, j'ai droit à la reversion de mon mari , j'ai repris mon activité d'assistante maternelle , quand j'ai demandé ma retraite personnelle je savais que j'avais droit de travailler sans depasser un certain plafond, hors maintenant j'ai ma retraite depuis juillet 2016, on retire des sommes sur ma reversion mais quand je vais arréter mon activité en 2019 on ne me rendra pas ma reversion à l'état initial. est ce normal??

Par **goofyto8**, le **04/02/2017** à **16:56**

bonjour,

Les droits à reversion de la retraite de base sont fonction d'un plafond de ressources annuelles du conjoint survivant.
Ainsi le conjoint qui pense avoir droit à une reversion plus importante, en raison d'une baisse de ses propres revenus, doit faire une demande auprès de la caisse en fournissant les justificatifs.

Par **amajuris**, le **04/02/2017** à **17:01**

bonjour,
concernant les pensions de reversion, il existe des règles différentes selon qu'il s'agit d'une retraite d'agent public, d'un salarié du régime général, d'une retraite complémentaire....
dans certains cas, il n'ya pas de plafond de ressources.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés